



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	18

Date de la convocation
06/12/23

Date d'affichage
15/12/23

Objet de la délibération
Demandes de subvention – DETR / DSIL

Séance du 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le 12 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents : Lylia CALVAT, Nathalie CASTILLON, Daniel FABREGUES, Marlène GABLE, Claude GAULARD, Fanny GROSGURIN, Emilio JUAREZ, Cyril MARÉCHAL, Christian MOREL, Delphine RAHON-SIMON, Philippe RIGAL, Nadine SAUVONNET, Benoit VUILLEMIN.

Excusés :

Marion BELLEVILLE donnant pouvoir à Benoit VUILLEMIN
Karine GOMES donnant pouvoir à Marlène GABLE
Margaux PRAOM donnant pouvoir à Claude GAULARD
Violette SEGARD donnant pouvoir à Nathalie CASTILLON

Absents :

Jérôme CUCHE
Antoinette LE BRAS
Marc LECAILLE
Jean-Baptiste MALVERNAY
Franck NICOLAS
Charles-Emmanuel PELLETIER

Lylia CALVAT a été désigné secrétaire de séance.

PROJET MATERIELS INFORMATIQUE

Monsieur Maire expose que le projet d'achat matériels informatique et serveur de la Mairie dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, d'un estimatif avant-projet sommaire, à 24 745,18 € HT soit 29 694,22 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Vu l'avis favorable de la commission finances du 04 décembre 2023 ;

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	5 157,23 HT	20,85 %
Région			
Département			
...			
Auto-financement			
Fonds propres		19 587,95 HT	79,15%
Emprunt			
Total HT			

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : février 2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : juin 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

Par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

DECIDE

- D'APPROUVER la réalisation du projet présenté estimé à 24 745,18 € HT ;
- D'APPROUVER le plan de financement exposé ;

D'AUTORISER le à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône, le 15/12/23
Monsieur le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN



DESTINATAIRE :

- PREFECTURE DU DOUBS

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.